

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20231025-DEL_ADJ_1ERE-AI



COMMUNE DE BAZOUGES LA PÉROUSE

Modification de la délégation de fonctions et de signature à la 1^{ère} adjointe au Maire de Bazouges la Pérouse – Mme Nathalie BONDIGUEL

Le Maire de la Commune de Bazouges la Pérouse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n°02-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020 fixant à 5 le nombre des Adjointes,

VU la délibération n°03-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020, actant l'élection de Mme Nathalie BONDIGUEL en tant que 1^{ère} Adjointe au Maire de Bazouges la Pérouse

VU la délibération n°06-03-2020 du conseil municipal du 27 mai 2020 ayant pour objet la délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une modification des délégations de fonction et de signature à Mme Nathalie BONDIGUEL, 1^{ère} Adjointe au Maire à compter de la publication du présent arrêté

ARRETE

Article 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, Madame Nathalie BONDIGUEL, 1^{ère} Adjointe au Maire est déléguée de façon permanente, pour exercer concurremment avec nous, toutes fonctions dans les domaines suivants :

-Affaires budgétaires et financières dont :

- Préparation du débat d'orientation budgétaire,
- élaboration et suivi du budget principal et des budgets annexes,
- Ordonnancement des dépenses et des recettes du budget principal et des budgets annexes,
- Gestion et suivi de l'ensemble des contrats d'assurance et sinistres,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID: 036-213500192-20231025-DEL_ADJ_1ERE-AI

-Affaires scolaires et garderie périscolaire dont :

- Suivi des questions relevant du domaine scolaire (élémentaires),
- Suivi des questions relevant de la restauration et de la garderie périscolaire,
- Représentation de la commune aux conseils d'écoles,
- Suivi des relations entre la commune et les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat,
- Elaboration et mise en œuvre du Projet éducatif territorial
- Décision de fournitures et d'équipements pour l'école publique

-Marchés publics dont :

- Préparation, suivi et exécution des achats publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 10 000 euros H.T

-Dépôt de plaintes au nom de la Commune avec ou sans constitution de partie civile

Article 2 – Cette délégation entraîne les délégations de signature :

-Pour toutes correspondances, tous actes, certificats, documents budgétaires, constats amiables, arrêtés et documents en lien avec les fonctions mentionnées à l'article 1, sauf signature de marchés ou engagement de dépenses (devis, bon de commandes) supérieure à 10 000€HT ;

-pour toute légalisation de signature, certification matérielle et conforme de pièces et documents présentés

Les documents signés devront être précédés de la formule suivante : « pour le Maire, l'Adjointe déléguée » :

Article 3 : Cette délégation prend effet à compter de la publication du présent arrêté et est donnée pour la durée du mandat. Elle est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité. Elle pourra être retirée à tout moment.

Article 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté portant délégation de fonctions à Mme Bondiguel en date du 28 mai 2020.

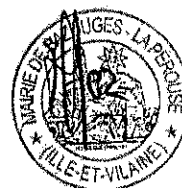
Article 5 - Le maire de la Commune de Bazouges la Pérouse, le secrétaire général, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressé à

- Monsieur le Sous-Préfet de Fougères-Vitré,
- Madame la Trésorière de Val-Couesnon.

Fait à Bazouges la Pérouse, le 25 Octobre 2023

Le Maire,
Pascal HERVÉ



Notifié à l'intéressé, le 25 Octobre 2023

Signature